

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 08 avril 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Marinette SALAVERT, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Michel VERT, Patrick DEPRESZ

Absents excusés : Claude PRADAYROL

Secrétaire de la séance : Annie CHASSAGNE

.....
La secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Vote du compte de gestion de la Commune 2015 (2016 18)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean,

Après s'être fait présenter le budget de la Commune pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion de l'Eau 2015 (2016 19)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean

Après s'être fait présenter le budget de l'eau de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion de l'eau pour l'exercice 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion de l'assainissement 2015 (2016 20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean

Après s'être fait présenter le budget de l'assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2015, dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif de la Commune 2015 (2016 21)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René,

délibérant sur le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015 dressé par PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 833.34			525 963.51	57 833.34	525 963.51
Opérations exercice	226 902.73	153 166.94	410 238.30	620 361.15	637 141.03	773 528.09
Total	284 736.07	153 166.94	410 238.30	1 146 324.66	694 974.37	1 299 491.60
Résultat de clôture	131 569.13			736 086.36		604 517.23
Restes à réaliser	354 550.00	5 822.00			354 550.00	5 822.00
Total cumulé	486 119.13	5 822.00		736 086.36	354 550.00	610 339.23
Résultat définitif	480 297.13			736 086.36		255 789.23

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif de l'Eau 2015 (2016 22)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, délibérant sur le compte administratif de l'eau pour l'exercice 2015 dressé par PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 458.64		18 263.53		55 722.17
Opérations exercice	17 438.37	22 704.72	41 218.98	35 262.24	58 657.35	57 966.96
Total	17 438.37	60 163.36	41 218.98	53 525.77	58 657.35	113 689.13
Résultat de clôture		42 724.99		12 306.79		55 031.78
Restes à réaliser	16 500.00	4 978.00			16 500.00	4 978.00
Total cumulé	16 500.00	47 702.99		12 306.79	16 500.00	60 009.78
Résultat définitif		31 202.99		12 306.79		43 509.78

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif de l'Assainissement 2015 (2016 23)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, délibérant sur le compte administratif de l'assainissement pour l'exercice 2015, dressé par PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 297.52		4 462.06		53 759.58
Opérations exercice	4 694.68	9 147.31	17 766.60	13 994.15	22 461.28	23 141.46
Total	4 694.68	58 444.83	17 766.60	18 456.21	22 461.28	76 901.04
Résultat de clôture		53 750.15		689.61		54 439.76
Restes à réaliser						
Total cumulé		53 750.15		689.61		54 439.76
Résultat définitif		53 750.15		689.61		54 439.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement de la Commune 2015 (2016 24)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 736 086.36**

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la Commune comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	525 963.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	632 401.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	210 122.85
Résultat cumulé au 31/12/2015	736 086.36
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	736 086.36
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	480 297.13
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	255 789.23
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement de l'Eau 2015 (2016 25)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 12 306.79**

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'eau comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	18 263.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 956.74
Résultat cumulé au 31/12/2015	12 306.79

A.EXCEDENT AU 31/12/2015	12 306.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 306.79
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement de l'Assainissement 2015 (2016 26)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 689.61**

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 462.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-3 772.45
Résultat cumulé au 31/12/2015	689.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	689.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	689.61
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2016 (2016 27)

M. le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de l'application** des taux de Contributions Directes pour l'année 2016 de la manière suivante :

Libellés	Bases notifiées	Taux voté Par le CM	Produit voté
Taxe d'habitation	247 700	11,57	28 659
Taxe Foncière propriétés Bâties	722 700	9,20	66 488
Taxe Foncière propriétés Non Bâties	28 400	24,52	6 964
Cotisation Foncière Entreprise	623 400	29,06	181 160
TOTAL			283 271

- **d'autoriser M. le Maire** à compléter et signer les documents nécessaires à l'enregistrement des taux de contributions directes.

Budget Communal M14 2016 (2016 28)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget de la Commune.

Ce budget qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **882 004,00 €**
- section d'Investissement à : **954 740,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver** le budget M14 de la Commune pour 2016.

Budget Eau M49 2016 (2016 29)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget de l'Eau.

Ce budget qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **48 764,00 €**
- section d'Investissement à : **67 636,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver** le budget M49 de l'Eau pour 2016.

Budget Assainissement M49 2016 (2016 30)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget de l'Assainissement.

Ce budget qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement à : **15 416,00 €**
- section d'Investissement à : **62 898,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver** le budget M49 de l'Assainissement pour 2016.

Attribution du Lot 3 des travaux de création du cimetière paysager de Belpeuch (2016 31)

M. le Maire et M. MONFREUX font le compte-rendu de la réunion d'ouverture des plis pour le lot n°3 de la création du cimetière paysager de Belpeuch avec site cinéraire.

Ils rappellent que les critères d'attribution ont été fixés dans le marché public.

Pour le Lot 3 : **Site cinéraire** : 1 entreprise a répondu (Valeur technique : 40 % ; Prix des prestations : 30 % ; Caractère esthétique et fonctionnel : 30 %).

Après avoir pris connaissance de l'analyse de l'offre, effectuée par le bureau d'études Corrèze Ingénierie en charge de la maîtrise d'oeuvre pour ce chantier, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de retenir** l'entreprise : **Lot n°3 : Site cinéraire** :

Entreprise CHEVALLIER Pascal, Le Cassan 19430 REYGADES

pour des montants de : Solution de base + prestation alternative n°1 : **36 000,00 € HT**
soit **43 200,00 € TTC**

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour l'attribution des travaux pour ce lot.

Electricité des travaux de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant (2016 32)

M. le Maire explique qu'il n'y a pas eu de compteur de chantier d'installé pour les travaux de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac. Le chantier a duré pendant 7 semaines a nécessité l'usage de l'électricité. Le gérant a fourni les factures d'électricité concernant cette même période.

Considérant la présence du gérant dans son logement pendant la durée des travaux, la commission de finances a proposé la prise en charge de 90 % des montants Hors Taxes des consommations d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **De suivre** la proposition de la Commission des finances de prendre en charge 90 % des factures EDF soit un montant de **686,00 €**,

- **De déduire** cette prise en charge du montant de la prochaine échéance de loyer (800,00 € HT de loyer - 686,00 € de remboursement d'électricité) Le loyer du mois d'Avril 2016 est ainsi fixé à **114,00 € HT** soit **136,80 € TTC**,

- **D'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires.

Bail à ferme Section Mazeyrat à EARL MOULENE (2016_45) annule et remplace (2016_34)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que M. SEGOL Olivier, représentant la SARL Ferme Equestre de Mialaret a rédigé son courrier de cession d'exploitation de certaines parcelles de la Section de Mazeyrat comprises dans le bail à ferme signé le 01.01.2006.

M. le Maire rappelle l'avis favorable des élus sur le choix de M. MOULENE Patrice représentant l'EARL MOULENE comme reprenneur des parcelles de la Section de Mazeyrat cédées par la SARL Ferme Equestre de Mialaret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Bail à ferme SARL Ferme Equestre de Mialaret :

- de signer avec M. SEGOL Olivier, représentant la SARL Ferme Equestre de Mialaret l'avenant n°2 au bail à ferme du 01.01.2006 mentionnant la fin d'exploitation des parcelles suivantes :

- Parcelle 224 AK 69 1 Ha 25 A 00 Ca

- Parcelle 224 AK 126 70 A 48 Ca

- Parcelle 224 AK 128 1 Ha 41 A 01 Ca

- Parcelle 224 AK 130 (en partie) 1 Ha 95 A 76 Ca

Total de la superficie : 5 Ha 32 A 25 Ca

La SARL Ferme Equestre de Mialaret conserve sur ce bail à ferme l'exploitation de 2 Ha 75 A 24 Ca sur la parcelle 224 AK 130.

- M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n°2 au bail à ferme rectifiant les parcelles et la surface exploitées.

Bail à ferme de l'EARL MOULENE :

- de retenir la demande d'exploitation de M. MOULENE Patrice, représentant l'EARL MOULENE pour le bail à la ferme des parcelles de la section de Mazeyrat cédées par la SARL Ferme Equestre de Mialaret,

- de modifier les surfaces exploitables de ces parcelles de la manière suivante :

- Parcelle 224 AK 69	92 A 68 Ca
- Parcelle 224 AK 75	19 A 87 Ca
- Parcelle 224 AK 126	33 A 47 Ca
- Parcelle 224 AK 128	1 Ha 41 A 01 Ca
- Parcelle 224 AK 130 (en partie)	1 Ha 95 A 76 Ca
Total de la superficie :	4 Ha 83 A 06 Ca

- de fixer le tarif de la location des terrains à 80,00 € l'Hectare,

- d'autoriser M. le Maire à établir et signer le bail à ferme avec M. MOULENE Patrice représentant l'EARL MOULENE.

Programme de travaux de voirie 2016 (2016_46) annule et remplace (2016_33)

M. le Maire et M. BITARELLE indiquent qu'ils ont pris contact avec le Bureau d'études GUITTARD Olivier à LA CHAPELLE-ST-GERAUD, pour une estimation de programme de travaux de voirie pour 2016 ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

MM. BITARELLE et VERGNE, indiquent qu'une visite de la voirie communale a été faite. Les différents travaux de voirie ont été listés par ordre de priorité et estimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de retenir les travaux de voirie suivants par l'année 2016 :

- Chemin rural entre l'Étang et le Camping, (350 m2)
- Chemin Rural au Vidal, (200 m2)
- Chemin Rural entre la RD 41 et le village de la Bitarelle, (2 000 m2)
- Chemin Rural au village de Benne, (14 m2)
- Chemin Rural entre la RD 81 et le Ventoux, (450 m2)
- Chemin Rural à Lapeyre, (900 m2)
- Chemin rural à Négrevergne, (1 500 m2)

- de retenir l'estimation globale en option 1 d'un montant de 58 125 € HT soit 69 750 € TTC,

- de retenir la proposition de maîtrise d'oeuvre du Bureau d'études GUITTARD Olivier pour un coût estimé de 4 650 € HT soit 8% du montant HT des travaux,

- de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre des travaux d'investissement sur les Voies Communales et Chemins Ruraux d'un montant de 10 000,00 € correspondant au plafond de subvention accordé pour le linéaire de voirie de la Commune et une estimation de dépense de 62 775,00 € HT,

- d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :

- Aide du Conseil Départemental : 10 000,00 €

- Autofinancement de la Commune : 64 400,00 €

Coût total TTC 74 400,00 €

- de prévoir la réalisation des travaux au 3ème trimestre 2016,

- d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires pour ces travaux,

- de s'engager à entreprendre les travaux dès la notification de l'arrêté attributif de la subvention

- de fixer la dévolution des travaux par marché à procédure adaptée avec publicité.

Emploi saisonniers 2016 (2016_35)

M. le Maire indique la nécessité, pour assurer une saison estivale de bonne qualité, de recruter 2 agents saisonniers en plus de l'Adjoint d'Animation. Il explique la répartition des tâches sur les journées et l'amplitude horaire du service proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de créer** deux emplois de saisonnier à temps non-complet de 32 heures par semaine, du 01 Juillet au 28 Août 2016, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires et des heures supplémentaires en fonction des besoins du service.

La rémunération de ces agents sera calculée à partir du taux horaire brut du SMIC en vigueur, en fonction des heures effectuées par l'agent.

- **d'autoriser** M. le Maire à recruter le personnel et à signer les contrats à durée déterminée.

Avancements de grade 2016 - Mise à jour tableau des emplois (2016 36)

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, après lecture des avis favorables de la Commission Administrative Paritaire en date du 22.03.2016, de décider de la création les postes d'avancement de grade pour les agents nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

• **Filière Animation :**

- **de la suppression** du poste d'Adjoint d'Animation de 1ère classe, à temps complet, à compter du 09.04.2016,

- **de la création** d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 10.04.2016,

• **Filière Administrative :**

- **de la suppression** du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 30.11.2016,

- **de la création** d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 01.12.2016,

• **Filière Technique :**

- **de la suppression** du poste d'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps complet, à compter du 30.11.2016,

- **de la création** d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe, à temps complet, à compter du 01.12.2016.

- **de mettre à jour** ainsi le tableau des emplois : **TABLEAU DES EMPLOIS**

EMPLOIS PERMANENTS

Filière	Grade	Caté	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	1	0	TC
	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	0	1	TC
Animation	Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	1	0	TC
	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	0	1	TC
	Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	1	1	8 h 40
Technique	Agent de Maîtrise	C	0	0	35 h
	Adjoint Technique de 2ème classe	C	1	0	TC

	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	17 h 21
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	17 h
Nombre total d'agents			6	6	

EMPLOIS NON PERMANENTS

Filière	Contrat	Caté	Durée Hebd	Nbre	Période
Animation	CCD	C	32 h	2	Juillet Août

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Convention SDIS Surveillance nautique 2016 (2016 37)

M. le Maire indique qu'il y a lieu, comme chaque année, d'assurer la surveillance de baignade à l'Étang du Moulin, du samedi 02 juillet au dimanche 28 Août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **de faire surveiller** la baignade à l'Étang du Moulin du 02 juillet au 28 août 2016, de 14 heures 30 à 18 heures 30,
- **de confier** le recrutement de ce personnel de surveillance au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la CORREZE (S.D.I.S.), pour un coût estimatif de 4 930.09 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le S.D.I.S.

Convention d'entretien de la voirie CAMPS - MERCOEUR (2016 38)

M. le Maire rappelle les accords prévus avec la Commune de MERCOEUR pour l'entretien de portions de voirie située, à partir du carrefour des quatre routes (Luc, La Bissière, Camps et Queyrol)

- La Voie Communale n°2 jusqu'à la RD 13 en direction de Camps,
- Le Chemin Rural jusqu'au village de Queyrolles.

Une convention d'entretien de voirie de ces portions de voirie a été rédigée afin d'être signée par les deux Communes concernées :

- La Commune de CAMPS - ST-MATHURIN s'engage à entretenir et refaire si nécessaire les revêtements de chaussée (bicouche ou tricouche),
- La Commune de MERCOEUR s'engage à procéder à l'entretien des bas-côtés : fauchage et déneigement,
- Les deux communes doivent réaliser conjointement l'entretien des saignées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'approuver** les engagements pris dans cette convention d'entretien de voirie,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention.

Demande de subventions pour les travaux de rénovation de l'Hôtel-Restaurant (2016 47)

M. le Maire rappelle la délibération 2015_65 du 06/11/2015 concernant les demandes de subventions pour les travaux de rénovation de l'Hôtel-Restaurant.

Il indique que des modifications doivent être apportées à cette délibération en raison des changements intervenus sur les montants des dépenses prévues pour ces travaux (avenants) ainsi que sur les montants des subventions qui peuvent être sollicitées.

